



COMMUNE DE SAINT-YVI
DELIBERATION N°2024-97

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du
29 novembre 2024

Nombre de conseillers :

En exercice 19
Présents 15
Votants 15

Date de la séance : 29 novembre 2024

Date de la convocation : 22 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Yvi – 29140, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy PAGNARD, Maire.

Etaient présents: PAGNARD G., GAVAIRON A., ALTERO R., MAHE E., PRUD'HOMME H., NIQUE C., BOURDON J.-Cl., FRANCOIS B., DANARD P., HUON E., KERHERVE J., CASTERAS L., TOULARASTEL Ph., GUILLOU D., COTTEN A.-H.

Etaient absents excusés : LE COZ T., LE NAOUR L., PELIZZA A.

Catherine NIQUE a été désignée secrétaire de séance.

OBJET 5 : FINANCES – FIXATION DES TARIFS MUNICIPAUX 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code de la Voirie routière ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 4 novembre 2022 relative à la délégation d'attributions au Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, par laquelle le Conseil municipal a conservé la compétence consistant à déterminer les tarifs municipaux ;

Vu la délibération du Conseil communal du 29 septembre 2023 n°2023-70 fixant les tarifs communaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant qu'il convient de procéder à leur réactualisation annuelle ;

Considérant l'avis de la Commission Vie sociale, culturelle et sportive, associations et tranquillité-sécurité du 13 novembre 2024 ;

Les tarifs municipaux sont définis comme suit :

Cimetière		
	Concession d'une durée de 15 ans	160.00 €
	Concession d'une durée de 30 ans	285.00 €
	Concession d'une durée de 50 ans	
Columbarium		
	Concession d'une durée de 10 ans	190.00 €
	Concessino d'une durée de 15 ans	275.00 €
	Concession d'une durée de 30 ans	510.00 €
Caveau provisoire		
	Tarif journalier, jusqu'à 3 mois	0.55 €
	Tarif journalier, de 3 à 6 mois	2.75 €
Cavurne		
	Concession d'une durée de 10 ans	110.00 €
	Concession d'une durée de 15 ans	155.00 €
	Concession d'une durée de 30 ans	280.00 €
Maison des Associations (pour manifestations publiques)		
<i>Associations Saint-Yviennes</i>		
	Location Salle 1	gratuit
	Location Cuisine	gratuit
	Location matériel de sonorisation	gratuit
	Location Salles 4 et 5 avec cuisine	gratuit
	Location Salle 4	gratuit
	Location Salle 5	gratuit
	Caution	350.00 €
<i>Particuliers / Associations extérieures / Entreprises</i>		
	Location Salle 1	300.00 €
	Location Cuisine	75.00 €
	Location matériel de sonorisation	70.00 €
	Location Salles 4 et 5 avec cuisine	230.00 €
	Location Salle 4	100.00 €
	Location Salle 5	50.00 €
	Caution	350.00 €
Carn Grand (habitants ou associations Saint-Yviennes)		
<i>Particuliers Saint-Yviens / Association Saint-Yviennes</i>		
	Le week-end, Salle et cuisine	290.00 €
	Caution	350.00 €
Halle des sports / Salle polyvalente		
<i>Hors planning</i>		
	Utilisation avec recettes sans installation sportive (<i>gratuité une fois par an pour les associations Saint-Yviennes</i>)	250.00 €
	Location matériel de sonorisation	30.00 €

	Utilisation hebdomadaire par un public scolaire / trimestre (installations sportives)	160.00 €
Activités sportives :		
	La 1/2 journée	75.00 €
	La journée	105.00 €
Matériel aux particuliers Saint-Yviens		
	Table + 2 bancs	6.00 €
	Location barnum (stand 6mx3m) aux particuliers, par week-end	40.00 €
	Caution prêt de panneaux de signalisation	150.00 €
	Caution stand	250.00 €
Droit de place		
	Forfait jusqu'à 5m par jour (commerce non-sédentaire)	4.00 €
	Au mètre, au-delà de 5m/jour (commerce non sédentaire)	1.00 €
	Sous chapiteau catégorie 1	70.00 €
	Sous chapiteau catégorie 2	35.00 €
	Emplacement occupé par les auto-tamponneuses, par jour	60.00 €
Panneau d'affichage (entrée de bourg) Tarif mensuel pour un panneau		85.00 €
Photocopies - aux particuliers		
	Format A4, l'unité	0.40 €
	Format A3, l'unité	0.60 €
	Pour les associations Saint-Yviennes, tirage N&B par an, dans la limite de 1000 pages	gratuit
	Pour les associations Saint-Yviennes, tirage Couleurs par an, dans la limite de 100 pages	gratuit
Vente de terre noire		
	Le m ³	6.60 €
	Chargement par m ³	6.60 €
	Transport par m ³	6.60 €
Bois		
	Coupe de bois sur pied, le m ³	35.00 €
	Bois coupé, non calibré, le m ³ livré	65.00 €
Location de terre (période du 01/10 au 30/09)		
	Kerveil, par hectare, par mois	Selon barème annuel des baux ruraux du Finistère
	Trévinéc, en périmètre B, par hectare, par année	Selon barème annuel des baux ruraux du Finistère

	Trévinec, en périmètre A, par hectare, par année	Selon barème annuel des baux ruraux du Finistère
Rétrocession de terrain (délaissés)		
	Zone N ou A	0.80 €
	Autres zones	18.00 €
Temps de travail Agent		
	Heure de ménage Agent	55.00 €
	Heure d'intervention Agent technique	60.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les tarifs communaux tels que définis ci-dessus pour l'année 2025.

Pour	15	PAGNARD G., GAVAIRON A., ALTERO R., MAHE E., PRUD'HOMME H., NIQUE C., BOURDON J.-Cl., FRANCOIS B., DANARD P., HUON E., KERHERVE J., CASTERAS L., TOULARASTEL Ph., GUILLOU D., COTTEN A.-H.
Contre	0	
Abstention	0	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre

A Saint-Yvi, le 29 novembre 2024
Le Maire, Guy PAGNARD

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte